



DECLARATION DE CONFORMITE

Produit : Machines à café espresso

Modelo : 1/2/3/4 GR Bouton / Electronique modèle / Levier modèle

La société B.F.C. srl déclare sous sa propre responsabilité que le produit satisfait, en ce qui concerne le projet et la construction, aux conditions requises per la Directive:

1) DIRECTIVE BASSE TENSION

2014/35/UE (ex 2006/95/CE)

La conformité a été vérifiée à l'aide des normes harmonisées suivantes:

EN 60335-1 / EN 60335-2-15 / EN 60335-1 (EN 62233)

2) DIRECTIVE COMPATIBILITE' ELECTROMAGNETIQUE

2014/30/UE (ex 2004/108/CE)

La conformité a été vérifiée à l'aide des normes harmonisées suivantes:

EN 55014-1 / EN 55014-1 (EN 61000-3-2) / EN 55014-1 (EN 61000-3-3)

EN 55014-2 (EN 61000-4-2) / EN 55014-2 (EN 61000-4-4) / EN 55014-2 (EN 61000-4-5)

EN 55014-2 (EN 61000-4-11) / EN 55014-2 (EN 61000-4-6) / EN 55014-2 (EN 61000-4-3)

3) DIRECTIVE SUR LES APPAREILLAGES SOUS PRESSION (PED)

2014/68/EU (TÜV NORD System certificate No: 07 202 9080 P 1201/15/D/)

Nos machines à café aux exigences de la directive 2014/68/EU CE - Formulaire A1 - Catégorie II - et sont composées par les équipements suivants qui rentrent dans la même directive:

Chaudière en cuivre

Marquée CE 0045

Soupage de sécurité

Marquée CE 0045

◆ 2011/65/UE (ex 2002/95/CE RoHS)

2002/96/CE RoHS

2003/108/CE RoHS

Sur la base de nos connaissances, nos fournisseurs de matériaux n'utilisent pas dans la fabrication de leurs produits les substances dangereuses reprises dans les Directives CEE susmentionnées.

◆ RÈGLEMENT (CE) N° 1935/2004 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 27 octobre 2004 concernant les matériaux et les objets destinés à entrer en contact avec les produits alimentaires.

◆ RÈGLEMENT (CE) N° 2023/2006 DE LA COMMISSION du 22 décembre 2006 concernant les bonnes pratiques de fabrication des matériaux et des objets destinés à entrer en contact avec les produits alimentaires.

◆ RÈGLEMENT (UE) N° 10/2011 DE LA COMMISSION du 14 janvier 2011 concernant les matériaux et les objets en plastique destinés à entrer en contact avec les produits alimentaires.

◆ Décret ministériel du 21 mars 1973, discipline hygiénique des emballages, des récipients, des ustensiles, destiné à entrer en contact avec les substances alimentaires ou les substances d'usage personnel.

◆ Metals and alloys used in food contact materials and articles, European Directorate for the Quality of Medicines & HealthCare of the Council of Europe (EDQM), **Council of Europe**, 2013.

◆ UNI EN 16889:2016

Hygiène alimentaire - Production et remise de boissons chaudes préparées par des producteurs de boissons chaudes - Exigences hygiéniques, essai de migration.

L'administrateur délégué

Brutti Marco